

Conseil scientifique du comité de bassin

BRÈVE

réunion du mardi 6 juillet 2021

Les exposés présentés lors des auditions publiques sont téléchargeables [ICI](#). Les vidéos des exposés et l'avis du CS seront mis en ligne prochainement sur la [page Internet du CS](#).

Le point de veille scientifique, présenté par Agathe Euzen, anthropologue au CNRS, a apporté une perspective historique et sociologique sur la baignade à Paris et en Ile de France. Des cartes postales témoignent de scènes de baignade bucoliques ou populaires au début du siècle à Paris, Vitry, Joinville. L'interdiction de baignade a été instaurée dans les années 20 et 70, du fait de la qualité dégradée de l'eau et de conflits d'usage (avec la navigation principalement). La baignade encadrée a été instaurée à la Villette en 2017 via des piscines flottantes. Des baignades sauvages se développent également lors des périodes de chaleur ou d'événements festifs. Une enquête en 2019 a permis de cerner le profil des baigneurs. Sur le site aménagé « La Baignage », les nageurs du matin sont relayés par les familles l'après-midi et les « apéros les pieds dans l'eau » des cadres ainsi que les jeunes des quartiers alentours le soir, tous motivés par le caractère gratuit, surveillé, le suivi de la qualité, l'absence de chlore ; les fermetures liées à la qualité ne décourageant pas ces fréquentations, débordantes les jours de canicule. La baignade sauvage a lieu à proximité des écluses, où l'accès est plus facile, quand l'eau est jugée « propre ». Outre que les grandes métropoles mondiales sont désormais en concurrence sur la qualité de vie et notamment la baignade, de nouveaux acteurs s'emparent du sujet, comme des ONG et des citoyens qui veulent reconquérir la baignade dans leur rivière, ainsi que des mouvements sportifs avec la perspective de 2024. Les questions ont notamment porté sur les effets sur la santé d'éventuels événements de pollution (gastro-entérites, problèmes ORL ; les normes de baignade sont fondées sur des suivis épidémiologiques) et sur l'effet des fermetures de la baignade surveillée sur la baignade sauvage.

L'audition de l'après-midi, dans la poursuite du thème sur le sol, a porté sur l'agroforesterie, par Rémi Cardinael, du CIRAD. L'agroforesterie comprend une variété de pratiques associant des arbres et des cultures et/ou des prairies et animaux. Depuis peu, le GIEC la considère comme particulièrement prometteuse pour l'atténuation du changement climatique, avec un fort potentiel de séquestration du carbone, et pour l'adaptation à celui-ci, notamment en favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols (porosité liée aux racines et à la matière organique) et en réduisant ruissellement et érosion. Il peut y avoir compétition pour l'eau et la lumière avec les cultures, notamment avec les cultures de printemps, mais cela est variable selon les sols, la densité, les essences et la gestion des arbres. L'arbre peut en revanche jouer un rôle d'ascenseur hydraulique et remonter de l'eau de façon passive, des horizons profonds humides vers les horizons de surface plus secs, d'autant plus en période de sécheresse et s'il y a un bon accès à l'eau en profondeur. Les arbres permettent également d'augmenter l'activité biologique des sols et les flux de nutriments, d'absorber les nitrates en excès et de faire diminuer la concentration des pesticides du sol. L'agroforesterie implique un accompagnement financier et technique. Les questions ont notamment porté sur les essences à privilégier : varier les espèces permet de faire face aux aléas climatiques et sanitaires et d'échelonner les bénéfiques. Les agriculteurs sont visiblement intéressés par l'agroforesterie, notamment par son impact sur la fertilité et la vie du sol, l'ombrage et le fourrage pour le bétail. L'agroforesterie est faisable et rentable y compris dans les régions tempérées comme le bassin de la Seine, où elle était historiquement très présente, mais a régressé avec l'extension de l'agriculture conventionnelle.

Le CS a exprimé son inquiétude concernant le Varenne de l'eau, notamment sur la gestion quantitative, compte tenu de la vitesse du processus et des termes employés, et alors qu'un cadre a déjà été mis en place par les Assises de l'eau. Il a rédigé un avis pour alerter le CB sur le sujet. Le séminaire du CS sur le changement climatique et la biodiversité, qui devait avoir lieu en septembre, aura finalement lieu début 2022.

La prochaine réunion du CS aura lieu le 23 novembre.